

STAFF UNION BULLETIN
BULLETIN DU SYNDICAT
BOLETIN DEL SINDICATO



14 janvier 2005

ELECTION AU COMITE DU SYNDICAT 2004-2006

Note de la Commission électorale

A la demande du Comité du Syndicat, la Commission électorale s'est réunie en date du 10 janvier 2005. La scrutatrice principale et le secrétaire général ont fait état d'anomalies survenues lors des dernières élections, telles que : réception des bulletins de votes avec retard ne permettant pas le vote de certains membres dans les délais impartis, pas de bulletin reçu par certains membres au siège, et surtout un énorme écart entre les taux de participation apparents du siège et du terrain (invraisemblablement bas au siège), ne permettant pas de certifier le nombre exact de bulletins reçus respectivement du siège et du terrain.

La Commission électorale a discuté les causes possibles de ces anomalies (erreurs de tamponnage des bulletins du siège et du terrain, bulletins perdus, etc.) et a constaté qu'elles ne paraissent pas de nature à invalider l'élection. Elle n'a en effet aucune raison de soupçonner quelque fraude ou tentative de fraude que ce soit, et considère que, dans tous les cas, l'élection de chacun des huit candidats aux huit postes à pourvoir ne saurait être mise en doute.

Toutefois elle a demandé la publication du présent bulletin par souci de transparence, et pour répondre aux interrogations des membres qui auraient constaté que, cette année, la présentation habituelle des résultats des élections distinguant entre votes du siège et votes du terrain n'avait pas été publiée.

La Commission a par ailleurs demandé à la scrutatrice principale et au secrétaire général d'étudier pour les prochaines élections des modalités qui permettraient de limiter les risques de survenance de telles anomalies (double enveloppes ou vote électronique) et de lui soumettre dans les meilleurs délais des propositions de mise en oeuvre.

La Commission électorale tiendra les membres informés de ses décisions quant au format selon lequel se dérouleront les prochaines élections au Comité du Syndicat.
